

► Anniversaire

70 ans, 22 000 Unes : où étiez-vous, que faisiez-vous ?



La Une du 23 novembre 1963.

Le Courrier de l'Ouest fête, cette année, ses 70 ans. Pour marquer l'événement, le journal vous propose un hors-série spécial, rassemblant 100 Unes historiques, à paraître jeudi prochain (15 euros). Et d'ici là, nous vous présentons chaque jour l'une de ces pages tirées des archives avec cet appel à témoignages : ce jour-là, où étiez-vous, que faisiez-vous ? Aujourd'hui, retour sur le 22 novembre 1963, lorsque le président américain Kennedy est assassiné à Dallas. Le Courrier de l'Ouest titrait huit colonnes à la Une au lendemain de cet événement dont les images ont fait le tour du monde. Et vous : que faisiez-vous, où étiez-vous, comment avez-vous appris cette nouvelle ? Racontez-nous et envoyez-nous vos messages par courrier ou par mail.

redaction.web@courrier-ouest.com
Le Courrier de l'Ouest,
Opération 70 ans, BP 10 728
49007 Angers Cedex 01

► En bref

ADMR. L'assemblée générale du réseau ADMR des Deux-Sèvres se déroulera jeudi 17 avril, à 18 heures, dans la salle des fêtes de Coulon, rue Gabriel-Auchier. A l'ordre du jour : rapports d'activité et financier, rapport du commissaire aux comptes et orientations 2014-2015. Un buffet terminera l'assemblée.
Insuffisants respiratoires. L'association des insuffisants respiratoires du Poitou-Charentes (AIRPC) tiendra son assemblée générale vendredi 18 avril, à 10 h 30, à Zoodysée, à Villiers-en-Bois.

« Je vais t'égorger » dit-il à son ex

Le rendez-vous entre deux anciens jeunes amants a tourné au pugilat.

Laurent RÉGNIER
redac.niort@courrier-ouest.com

C'est une histoire d'amour qui tourne mal. Mathieu, 25 ans, ne se fait pas à l'idée que Joanna ait pu le tromper avec un autre. Dans un ultime espoir, en ce jour de septembre 2013, il lui donne rendez-vous à Crézières, tout en lui précisant : « Entre nous, c'est fini ». La jeune femme hésite à répondre favorablement au rendez-vous. « Elle a été partagée entre la crainte qu'elle a immédiatement ressentie et son ancienne affection pour Mathieu », explique son avocat, M^e François Des Minières, du barreau de la Charente.

De la vodka consommée sur place

La crainte de Joanna était justifiée : quand elle arrive sur le lieu du rendez-vous, Mathieu s'en prend violemment à elle. Il lui dit : « Je vais t'égorger » et, après avoir pris une rasade de vodka-orange et avoir fumé un joint, il commence à la saisir à la gorge tout en appuyant ses coudes sur ses avant-bras. Or la jeune femme sort d'une hospitalisation après un accident de moto. Elle a les poignets fragilisés. Néanmoins, délestée de son téléphone portable que Mathieu lui a saisi, Joanna parvient jusqu'à sa voiture et prend la fuite.

« Cela vous arrive souvent de dire à une ancienne petite amie que vous allez l'égorger ? », interroge Sylvie Bordat, la présidente du Tribunal. « La victime dit que trois semaines avant ces faits, vous l'aviez déjà menacée ». Pour Me Des Minières, « ces faits sont particulièrement inquiétants. Il y a beaucoup d'éléments qui incitent à penser qu'il avait décidé de frapper



Sylvie Bordat présidente du Tribunal correctionnel de Niort hier.

ma cliente avant même de lui fixer rendez-vous ».

Pour la substitut du procureur de la République, « Mathieu se comporte comme un homme violent qui considère que les femmes sont des objets. Il va tenter de la briser ».

L'avocate de Mathieu, Me Marret, explique que « dès le début de la garde à vue, j'ai été face à un homme casé, non pas parce qu'il savait qu'il risquait de la prison mais parce qu'il se

demandait comment il avait pu faire ce qu'il avait fait à Joanna. Mathieu s'est constitué de façon bancale. La perte de son meilleur ami en 2010 l'a beaucoup affecté. Ces événements surviennent au moment où il se reconstruit ». Le Tribunal a condamné Mathieu à deux ans de prison dont seize mois avec sursis, mise à l'épreuve pendant deux ans avec obligation de soins, de trouver un travail, interdiction d'entrer en contact avec la victime.

A SAVOIR

4 mois de prison ferme pour dissimulation d'un téléphone

Un homme de 32 ans a été condamné hier par le Tribunal de Niort à quatre mois de prison ferme pour

avoir dissimulé un téléphone portable dans son rectum à la Maison d'arrêt de Niort.

Le cuisinier soutient qu'il était bénévole

Un cuisinier deux-sévrien au chômage est accusé d'avoir préparé plus de huit cents repas sans déclarer son activité. Travail dissimulé ou soutien bénévole à des associations locales ? Convaincu de son innocence, le prévenu a fait appel.

Gérard a mis ses talents de cuisinier au service des associations de Saint-Martin-de-Bernegoue pour qu'elles économisent un peu d'argent. C'est en tout cas la position qu'il a défendue, vendredi, devant la Cour d'appel de Poitiers. Licencié en 2010, après la liquidation économique du traiteur qui l'employait, Gérard s'est mis à préparer ses propres menus. Selon l'enquête, il aurait servi plus de huit cents repas durant l'année

2011. Si besoin, il obtenait aussi des tarifs réduits sur la location de couverts.

En janvier dernier, le Tribunal correctionnel de Niort l'a condamné à une amende avec sursis de 1 500 € pour avoir exercé une activité rémunérée tout en percevant une allocation de Pôle Emploi (autour de 11 000 €). Reste que, pour lui, les deux étaient tout à fait conciliables : « Je ne me sens pas du tout coupable. C'était du bénévolat. J'ai passé ma vie à aider les associations. Je n'ai jamais démarché. Tous étaient des amis ». Les pièces du dossier démontrent une recette totale de 7 000 €. « Quelles sont les factures prouvant les dépenses ? Il y a eu bénéfiques », a souligné l'avocat de Pôle Emploi. De son

côté, le Parquet a qualifié clairement l'activité de Gérard de « travail dissimulé ». D'autant que « du matériel professionnel a été retrouvé à son domicile ». Le procureur a requis le retrait du sursis : « Nous sommes dans un cas de trouble à l'ordre économique ». « On donne à ce dossier une ampleur qu'il n'a pas », a clamé, de son côté, Me Marret. Avant de poursuivre en relevant que Gérard avait été dénoncé par des lettres anonymes à l'Ursaf : « Quelqu'un en veut à mon client », a-t-elle conclu. Travail dissimulé ou simple coup de main à des amis ? La Cour tranchera le 15 mai.

Romain MUDRAK
Le prénom a été modifié.

► Faits divers. A Nueil-les-Aubiers, un bâtiment endommagé par les flammes

Coup dur pour la société Baron Paysages du Bocage : le siège de la société nueuillaubraise, situé dans la zone du Chemin-Blanc, a été la proie d'un incendie dans la nuit de mercredi à jeudi.

« J'ai été alerté vers une heure par mon système de télésurveillance qui a détecté du bruit dans le bureau de ma société. J'ai d'abord cru à un vol. Il s'agissait en fait du crépitement des flammes », explique le patron, Nicolas Baron, installé à cet endroit depuis 2000.

A son arrivée sur place, le bâtiment

de 500 m² était déjà embrasé, « sur toute la partie droite ». A l'intérieur, un camion, une tondeuse et une voiture ont brûlé malgré l'intervention rapide des pompiers. L'origine du sinistre serait accidentelle, un problème électrique en serait la cause. L'activité de l'entreprise, en tant que telle, ne devrait pas être trop perturbée. Les cinq salariés vont continuer leur travail. Pour le patron, philosophe, « c'est ce qu'il y a de mieux à faire en pareil cas ».



L'espace de 500 m² a été gravement endommagé par l'incendie.

Incendie nocturne à La Coudre : une dépendance détruite

Il était environ 23 heures, dans la nuit de mercredi à jeudi, quand un incendie s'est déclaré dans une propriété de La Coudre située rue de l'Anjou. Le feu a pris dans une dépendance. Arrivés sur place, les sapeurs-pompiers de Bressuire et d'Argenton-les-Vallées ont fait le

nécessaire pour éviter toute propagation des flammes à l'habitation attenante. La dépendance a été détruite. Une enquête de gendarmerie a été ouverte pour déterminer l'origine de cet incendie.

143 km/h entre Bressuire et Thouars

Les gendarmes de la Communauté de brigades du Thouarsais ont procédé, hier matin, à une opération de contrôles de vitesse sur la route reliant Thouars à Bressuire. Entre 7 et 8 heures, ils ont relevé quatre excès de vitesse dont un

à 143 km/h (135 km/h retenus). L'automobiliste trop pressé a fait l'objet d'une rétention immédiate de son permis de conduire en attendant qu'une suite judiciaire soit donnée à cette infraction.

Un motard hélicoptéré à Poitiers

Un motard, âgé de 24 ans, qui roulait sur le terrain d'auto-cross de Mairé-Lesvescault, a été victime d'un accident, hier, vers 19 heures. Cet Angoumoisien,

souffrant du dos et des jambes, a été pris en charge par le SMUR de Ruffec avant d'être hélicoptéré vers le CHU de Poitiers.

Un jeune cycliste blessé à Thouars

Peu avant 8 heures, hier, un accident impliquant un vélo et une voiture s'est produit à l'angle des rues Gambetta et Voltaire, à

Thouars. Les sapeurs-pompiers ont transporté le cycliste, âgé de 12 ans, blessé à une jambe, au centre hospitalier de Thouars.

la Savoie

Saint Maixent l'Ecole

Foire exposition

du 11 au 14 AVRIL 2014

Entrée gratuite

REGION Poitou-Charentes
la démocratie participative

Pays Haut Val de Sèvre
Conseil de Développement

DEUX-SÈVRES
CONSEIL GÉNÉRAL

Ville de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

PARTENAIRE DE LA VIE ÉCONOMIQUE
Crédit Mutuel Océan
www.cmocean.fr

graphic
Créer, imprimer, déployer